

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 AVRIL 2019**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 26 mars 2019, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

Présents : M. CROUZIER – M^{me} GRENIER – M. CORRE – M^{me} GAILLE – M. MEUNIER (Adjoints) – M. POTIGNAT et M. QUAIRE (conseillers délégués) – M. BOUCHARD – M. MAIRAL – M. BACOT – M^{me} FINAT – M. BLANCHET – M^{me} JAYAT – M^{me} GUILLET – M^{elle} ARNOUX – M. JOURDAIN – M^{me} GRINCOURT-SCHLUMBERGER – M^{me} BRADEL (Conseillers municipaux).

Absents : M^{mes} BOUILLON, SABATIER et HORIOT, M. CHAPELLE

M^{elle} ARNOUX a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION à l'unanimité du compte rendu du 04 février 2019 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ Examen et vote du COMPTE de GESTION et du COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Mr BERTIN informe les membres du Conseil Municipal que le compte de gestion établi par le Receveur à la clôture de l'exercice est conforme à nos écritures comptables. Ensuite, il expose les chiffres du compte administratif de l'année 2018, avant de laisser la présidence au doyen d'âge présent, Monsieur Pierre BOUCHARD qui demande aux membres du conseil de passer au vote : celui-ci est voté à la majorité (2 votes contre : Monsieur JOURDAIN et M^{me} GRINCOURT-SCHLUMBERGER), compte administratif qui comporte les comptes suivants :

Investissement

Dépenses :	Prévus :	2 181 888,00
	Réalisé :	1 245 205,02
	Reste à réaliser :	288 752,00

Recettes :	Prévus :	2 181 888,00
	Réalisé :	1 435 013,76
	Reste à réaliser :	288 290,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévus :	2 959 046,00
	Réalisé :	2 270 630,21

Recettes :	Prévus :	2 959 046,00
	Réalisé :	2 713 202,31

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 183 862,32
Fonctionnement :	782 067,76
Résultat global :	598 205,44

2/ AFFECTATION des RESULTATS 2018

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	782 067,76
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	184 324,32
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	597 743,44
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	183 862,32

3/ VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES

Considérant que l'équilibre du budget primitif 2019 permet le maintien des taux des 3 taxes directes locales, le Maire propose le maintien des taux pour cette année tel qu'énoncé dans le tableau ci-dessous :

	TAXES 2018	TAXES 2019
Taxe d'habitation	6,78	6,78
Taxe foncière (bâti)	7,45	7,45
Taxe foncière (non bâti)	30,79	30,79

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le maintien des taux ci-dessus.

4/ BUDGET 2019

Après les votes du compte administratif 2018, de l'affectation du résultat 2018 et des taux des 3 taxes locales pour 2019, les conseillers présents examinent et votent à la majorité (1 abstention : Monsieur JOURDAIN) l'ensemble des propositions nouvelles du budget de l'exercice 2019, qui peut se résumer comme suit :

Investissement : - dépenses : 2 281 438 €
- recettes : 2 281 438 €

Fonctionnement : - dépenses : 3 245 927 €
- recettes : 3 245 927 €

5/ AMENDE DE POLICE : demande de subvention

Considérant le projet de réaliser des travaux d'aménagement de voirie en 2019, rues des Vergers et de la Corre, Le Maire propose de solliciter une aide de 2 132€ au Conseil Départemental de l'Allier au titre de l'aménagement et de la mise en sécurité de ces voies, représentant 30% du montant total des travaux fixé à 7 106,00€HT.

Approbation unanime des membres présents.

6/ PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (CDG)

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Allier ayant approuvé le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale pour le risque « prévoyance », le Maire propose de se joindre à cette procédure tout en prenant acte que

les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de rejoindre ou non la convention de participation en prévoyance portée par le CDG à compter du 1^{er} janvier 2020.

Approbation unanime des membres présents.

7/ TELETRANSMISSION DES ACTES : convention avec l'Etat

Monsieur le Maire rappelle la possibilité offerte aux collectivités de télétransmettre leurs documents administratifs transmissibles au contrôle de légalité, dans la limite des possibilités techniques de l'application ACTES. Il propose la signature d'une convention entre le représentant de l'Etat et notre Commune pour la transmission électronique de tous les actes administratifs en y incluant les budgets et les marchés publics.

Approbation unanime des membres présents.

8/ CAVEAUX DE LA TRANCHE 20 : tarifs de la revente

Suite à une commande faite à l'entreprise Marbrerie Marc JOSEPH de 6 caveaux à 2 places avec semelle en prévision des besoins de la nouvelle tranche n°20, il est nécessaire de fixer les tarifs de la vente de ceux-ci aux administrés. Le Maire propose de fixer le prix unitaire à 1 540^{€TTC}.

Approbation unanime des membres présents.

9/ URBANISME : acquisition de terrains

Face au risque de préemption de la SAFER sur 2 parcelles cadastrées sections AO n°191 (1 720m²) située rue des Cerisiers et AH n°1 (5 443m²) située rue des Arloings, figurant au compte de Madame Marie CAILLOT, le Maire propose leurs acquisitions par préemption au prix d'1,50€ le m², soit 10 744,50€ ; et d'établir un acte notarié en l'étude de Maître Jeanne-Marie CARRIER de BOISSY, 1 rue Antoinette Mizon à CUSSET (03).

Approbation unanime des membres présents.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 20h00